

Avis n°2014/05 -03
relatif à l'accréditation du
Groupe des écoles nationales d'économie et statistique
(GENES) –
École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information
(ENSAI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet :

Dossier A : renouvellement, à compter du 1er septembre 2014, de l'habilitation du GENES à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistique en formation initiale sous statut étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) – École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI),
- Vu le rapport établi par Manuel SAMUELIDES (rapporteur principal), Maurice PINKUS (membre de la CTI) et présenté en réunion plénière de la CTI le 13 mai 2014,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

Caractéristiques globales

L'ENSAI est membre du GENES (groupe des écoles nationales d'économie et statistique), EPSCP depuis le 1^{er} janvier 2011. Le GENES s'est doté d'une filiale de statut privé, DATASTORM, avec pour objectif la valorisation de la recherche.

Dès sa création, l'ENSAI a été conçue comme une école d'ingénieurs tournée vers l'entreprise, école dont l'INSEE bénéficie pour former ses attachés en les intégrant partiellement au cursus pendant les 2 premières années. Cette particularité explique certaines orientations prises par la direction. L'école revendique sa spécialité en ingénierie statistique et dans la conception et l'analyse de l'information des systèmes complexes de données au profit du monde de l'entreprise. Elle occupe une niche au carrefour des statistiques et de l'informatique.

L'ENSAI compte actuellement 261 élèves ingénieurs, 83 attachés stagiaires, 3 étudiants Erasmus et 2 auditeurs libres.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

La politique générale de l'ENSAI vise à renforcer sa visibilité auprès de l'industrie traditionnelle et des entreprises de services, améliorer son image auprès des candidats, et développer sa présence à l'international (les diplômés de l'école trouvent facilement un emploi à l'étranger).

Sa stratégie se décline en 8 axes principaux :

- Développer la dimension recherche
- Former des ingénieurs en nombre plus importants pour répondre aux besoins du marché
- Développer la stratégie à l'international
- Se positionner dans le domaine du « big data »
- Développer les parcours de formation avec d'autres établissements
- Développer les collaborations avec les entreprises
- Mieux intégrer les problématiques d'ordre sociétal
- Être acteur au niveau local dans l'élaboration et la mise en place d'une politique de site

Formation

L'ENSAI forme aux métiers de l'ingénierie statistique et au traitement de l'information, qui concernent des secteurs d'activités de l'industrie, des services aux entreprises et de la banque. Spécialisée, la formation est cependant pluridisciplinaire.

Evolution

L'école progresse vers une meilleure maîtrise de ses ressources en utilisant aussi bien l'évolution interne du GENES que l'ancrage industriel, l'ancrage régional et les opportunités internationales de développement. Les recommandations précédentes de la CTI ont été en général suivies et l'effort déjà produit doit être maintenu pour mener à terme les améliorations ; il reste en effet encore des points faibles notamment en lien avec les axes de développement stratégiques de l'école qui sont très ambitieux au regard des budgets alloués. Dans le futur, le soutien industriel dont la solidité a pu être constatée et la recherche partenariale qui reste à développer pourraient contribuer à cette évolution.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- recrutement diversifié d'élèves motivés par les objectifs de la formation
- bon équilibre des ancrages locaux, nationaux et internationaux
- spécificité de la formation et adéquation aux besoins des entreprises
- les moyens matériels de bonne qualité
- une équipe compétente et dynamique

Points faibles

- trop faible effectif d'enseignants-permanents en regard des objectifs de l'école en matière de formation, de recherche et de développement international
- trop faible implication des forces vives de l'école dans le développement des ressources qui lui sont dédiées
- insuffisance du socle commun scientifique à destination des élèves issus de filières DUT ou des classes préparatoires littéraires
- insuffisance de la mobilité entrante d'étudiants issus de pays non francophones, notamment européens et asiatiques en regard de l'offre de formation spécifique
- bâtiments et effectifs d'enseignants ne permettent pas pour le moment une augmentation significative du nombre d'élèves

Opportunités

- développement de la recherche, notamment dans un cadre de partenariat avec les entreprises, en liaison avec l'intégration des laboratoires de recherche dans des Unités mixtes de recherche
- diversification des débouchés et des secteurs industriels demandeurs
- originalité du créneau développé et opportunité de développement international des formations

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur émet un avis favorable d'accréditation pour une durée de **6 ans**, à compter du 1^{er} septembre 2014, du **Groupe des écoles nationales d'économie et statistique** à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique », en formation initiale sous statut étudiant.

Cette proposition s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Consolider le socle commun scientifique des élèves ingénieurs admis en première année en veillant à ce que les étudiants n'ayant pas suivi de cours de physique dans le cycle préparatoire (DUT et Classes préparatoires, dans le domaine des sciences humaines) acquièrent les compétences leur permettant d'effectuer une modélisation de phénomènes gouvernés par des lois physiques en lien avec des approches statistiques et des données expérimentales).
- Accompagner la croissance du nombre d'élèves, la diversification des filières applicatives, le développement de la recherche académique et partenariale par une augmentation significative du nombre d'enseignants chercheurs permanents.
- Poursuivre et publier les résultats de l'étude sur le devenir professionnel des anciens élèves pour préciser les perspectives d'emploi des diplômés (mobilité sectorielle, salaires, progression de carrière).
- Continuer à développer la politique internationale (augmentation de la durée de mobilité des élèves ingénieurs, invitation de professeurs étrangers).
- Conduire la démarche compétences jusqu'au niveau des unités d'enseignement et de leur évaluation.
- Cesser de présenter l'année de césure comme faisant partie intégrante du cursus de formation d'ingénieur, même de façon optionnelle ; la césure devant donner lieu à une interruption volontaire temporaire de la formation d'ingénieur et ne pouvant pas être prise en compte pour son attribution.
- Poursuivre le renforcement des relations avec les entreprises.
- Mettre impérativement le modèle de diplôme en conformité avec la maquette réglementaire.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au titre suivant :

«Ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique»

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mai 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 11 juin 2014



Le président
Philippe MASSÉ

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>